

Commune de Saint-Georges la Pougé
PROCÈS-VERBAL
Réunion du 09 avril 2021 (huis clos)

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf avril à 18h00, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à huis clos, à la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2021.

Présents : Delphine POITOU-LE BIHAN, Patricia LAPLANCHE, Michel BOURÉ, Bernard BIDAULT, Claire BENARD, Christophe FONTAINE, Brigitte MARLIN, Valéry FAVRE.

Joël COSTE a donné pouvoir à Valéry FAVRE.

Absent : Cédric DE QUEIROS.

Suivant l'ordre défini, Brigitte MARLIN accepte de tenir le rôle de secrétaire de séance.

18h10 : Madame le Maire ouvre la séance, laquelle est diffusée en direct sur « ZOOM », les personnes souhaitant suivre la réunion pouvant se connecter à l'aide du lien fourni sur la page *facebook* de la commune.

Conformément à l'Ordre du jour, sont abordés les points suivants :

Adoption du procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2021

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier est approuvé par vote à main levée, à l'unanimité des voix.

Compte de gestion 2020 de la commune

Madame le Maire présente le compte de gestion de la commune 2020 établi par le Trésorier municipal. Ce compte est adopté à l'unanimité des voix.

Compte de gestion 2020 du service de l'eau

Madame le Maire présente le compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement 2020 établi par le Trésorier municipal. Ce compte est adopté à l'unanimité des voix.

Compte administratif 2020 de la commune

Madame le Maire présente le compte administratif 2020 de la commune. Il en ressort un excédent de fonctionnement de 191 261.38€ et un déficit d'investissement de 28 165.37€. Les restes à réaliser d'investissement présentent un déficit de 15 335.29€, ce qui ramène le compte administratif 2020 à un excédent global de fonctionnement de 147 760.72€.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Madame LAPLANCHE met le compte administratif au vote.

Ce compte est adopté à l'unanimité des voix.

Compte administratif 2020 du service de l'eau et de l'assainissement

Madame le Maire présente le compte administratif 2020 du service de l'eau et de l'assainissement, qui présente un excédent de fonctionnement 56 695.53€ et un excédent d'investissement de 47 748.76€, soit un excédent global de 104 444,29 €.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Madame LAPLANCHE met le compte administratif au vote.

Ce compte est adopté à l'unanimité des voix.

Affectation des résultats 2020 de la commune

Madame le Maire présente l'affectation des résultats 2020 de la commune :

Excédent de fonctionnement : 191 261.38€

Déficit d'investissement cumulé : 43 500.66€

Il est décidé à l'unanimité d'affecter les résultats 2020 de la commune de la manière suivante :

- Couverture besoin de financement de la section d'investissement
(compte 1068) 43 500.66€
- Report excédentaire en fonctionnement
(compte 002) 147 760.72€

Affectation des résultats 2020 du service de l'eau et de l'assainissement

Madame le Maire présente l'affectation des résultats 2020 du service de l'eau et de l'assainissement :

Excédent de fonctionnement : 56 695.53€

Excédent d'investissement cumulé : 47 748.76€

Il est décidé à l'unanimité d'affecter les résultats 2020 de la commune de la manière suivante :

- Report excédentaire en fonctionnement
(compte 002) 56 695.53€

Vote des taux 2021

Les taux de référence pour 2021 fixés par l'État sont respectivement de 40,43 pour la taxe foncière « bâti » et de 56,48 pour la taxe foncière « non bâti » - pour des bases d'imposition prévisionnelles 2021 de 309 200 € et 21 500€, soit un total de 137 153€.

La discussion s'engage pour déterminer les taux à adopter : faut-il maintenir le taux actuel, le diminuer ou l'augmenter ?

Madame le Maire précise qu'en Conseil communautaire, une majorité (28 voix contre 26) a décidé de ramener la taxe foncière sur le bâti de 2,5 à 2 % (tandis que la taxe sur le foncier non bâti reste inchangée).

Michel Bouré attire l'attention sur l'importance, dans la commune, des excédents de fonctionnement reportés ; alors que dans la plupart des cas, il faudrait financer les investissements par l'emprunt.

La commune se trouve également dans une position favorable du point de vue de l'encours de la dette actuelle, qui sera éteinte en totalité en 2024.

Dans ces conditions, il se déclare contre une augmentation des taux d'imposition.

Bernard Bidault, en l'absence de projet d'envergure qui pourrait justifier une hausse des taux, se déclare également contre.

Claire Benard se déclare favorable à une baisse des taux ; dans le contexte actuel, ce serait un signal fort adressé à la population.

Christophe Fontaine se déclare plutôt en faveur de la baisse.

Brigitte Marlin souscrit aux arguments avancés par Michel Bouré et Bernard Bidault, mais hésite entre baisse et maintien des taux.

Valéry Favre s'interroge sur le taux de solvabilité de la commune ; Patricia Laplanche répond qu'elle va se renseigner pour fournir au Conseil des données chiffrées. Elle confirme cependant que la commune bénéficie d'une « belle capacité d'emprunt », puisque les emprunts actuels seront tous éteints en 2024.

Michel Bouré ajoute un élément, à porter au débat avant le vote : la DGF (dotation globale de fonctionnement) augmente en fonction de l'effort fiscal demandé aux habitants d'une commune.

Sur quoi Madame le Maire précise que le montant de cette dotation est de 129 502€ pour cette année.

Pour cette dernière : le maintien des taux actuels serait judicieux.

Il est procédé au vote, à main levée :

Pour la baisse des taux : 4 voix

Pour le maintien des taux : 5 voix.

À la majorité des voix, le Conseil décide donc de voter les taux de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------|--------|
| - Taxe foncière sur le bâti : | 40.23% |
| - Taxe foncière sur le non-bâti | 56.48% |

Demande de subvention de la Sauvegarde de l'Église

Une subvention de 200 € est accordée, à l'unanimité des voix.

Demande de subvention de Saint-Georges en fête (le comité des fêtes)

MM. Bernard Bidault et Christophe Fontaine ne prennent pas part au vote.

Une subvention de 850 € est accordée, à l'unanimité des voix.

Demande de subvention de l'Entente sportive Saint-Sulpice – Saint-Georges la Pouge

M. Valéry Favre ne prend pas part au vote.

Une subvention de 500 € est accordée, à l'unanimité des voix.

Demande de subvention des PEP 23 (Pupilles de l'enseignement public de la Creuse)

À l'unanimité, les élus décident de mettre la demande en attente. Michel Bouré déclare ne pas avoir encore obtenu toutes les informations relatives à cette association, à commencer par une clarification sur l'objet même de la demande : subvention ou adhésion ?

Demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-pompiers d'Ahun

Une subvention de 100 € lui est accordée, à l'unanimité des voix.

Demande de subvention du Groupement de vulgarisation agricole

À l'unanimité des voix, le Conseil rejette la demande.

Demande de subvention de la SPA de la Creuse

À l'unanimité des voix, le Conseil rejette la demande (dossier incomplet).

Demande de subvention de la Croix Rouge Française

À l'unanimité des voix, le Conseil rejette la demande (dossier incomplet ; aucune indication, notamment, concernant la trésorerie).

Demande de subvention de la Prévention routière

À l'unanimité des voix, le Conseil rejette la demande, jugée injustifiée compte tenu du niveau de trésorerie déclaré.

Acquisition d'un copieur pour l'école :

Monsieur Michel BOURÉ informe le Conseil qu'il est nécessaire de remplacer le copieur de l'école et présente les 3 propositions de devis, sous forme de tableau comparatif, avec les coûts de location et de maintenance, ainsi que les coûts à la copie noir & blanc et à la copie couleur.

Le choix de « RICOH France » est entériné, à l'unanimité des voix.

Achat de matériels pour les services techniques

Delphine Poitou et Patricia Laplanche demandent au Conseil d'ajourner la délibération, le temps, notamment, de dresser les comparatifs de devis.

Travaux d'aménagement du Bourg

Monsieur BOURÉ informe le conseil que l'entreprise COLAS avait été retenue par l'ancienne municipalité pour réaliser le réaménagement du parvis du bâtiment mairie – école, intégrant l'accessibilité, pour un devis d'un montant de 9 538.56€ avec une DETR d'un montant de 2 782.08€.

Michel Bouré présente et commente le plan (projeté sur écran) d'une nouvelle proposition d'aménagement du parvis du bâtiment mairie-école, qui prend en compte la sécurisation de la sortie de l'école tout en conservant l'exigence d'accessibilité.

Il est présenté différents devis par Patricia Laplanche sous la forme d'un tableau comparatif.

Le nouveau projet proposé ressort à 15 282.37€ TTC.

Le choix d'une variante en bitume coloré pour le cheminement PMR (personnes à mobilité réduite) est proposé, pour un montant total de 19 257.53€ TTC.

Pour ce projet, la commune peut compter sur une subvention attribuée dans le cadre du contrat *Boost'Commune* représentant 20 % du montant HT des travaux.

Le tableau comparatif avec les différents devis, présenté par Patricia Laplanche, intègre cette simulation.

Madame le Maire met au vote les deux solutions proposées.

Le projet avec la variante est adopté à la majorité : 7 voix pour, et 2 voix contre.

Il est demandé de constituer la demande de subvention *Boost'Commune* au Conseil départemental de la Creuse.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

- Montant total des travaux : 19 257.53€ TTC
- Montant de la DETR obtenu sur la dotation 2020 : 2 782.08€
- Montant de *Boost'commune* : 3 209.58€
- Fonds propres : 13 265.87€

Travaux d'aménagement de la cour de l'école

Il s'agit de bitumer une partie de la cour de l'école, de façon à permettre aux enfants de pratiquer dans de meilleures conditions certaines activités.

Michel Bouré présente et commente le devis de l'entreprise COLAS, d'un montant de 7 696,00 €.

Ce montant, relativement élevé, correspond à une prestation soignée, qui doit tenir compte de nombreuses différences de niveaux.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet d'aménagement de la cour de l'école et décide de retenir l'entreprise COLAS pour conduire ces travaux, qui seront réalisés en concomitance avec les travaux d'aménagement du parvis du bâtiment mairie-école.

Travaux de restauration des lettres sur la façade de la mairie

Il s'agit de repeindre avec de la peinture colorée les lettrines : « école – mairie – école », conformément à la préconisation de l'Architecte des bâtiments de France.

Le devis proposé par « DECORUM », d'un montant de 667.06 € TTC est retenu.

Le projet est adopté à l'unanimité des voix.

Budget primitif 2021 de la commune

Madame Patricia LAPLANCHE, adjointe au Maire en charge des finances, présente le budget primitif 2021, qui s'élève à 501 553,47€ en section de fonctionnement et à 213 439.03€ en section d'investissement.

Il est à noter que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 91 358.17€.

Madame le Maire précise que la commune pourra bénéficier cette année de la Dotation de solidarité rurale part « Cible », pour un montant de 28 322 €.

Une seule DETR en revanche (sur les 4 demandées) a été acceptée : celle qui concerne les travaux de voirie.

Le Budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité des voix.

Patricia Laplanche informe le Conseil qu'un petit fascicule est à l'étude pour commenter le budget 2021 à la population de la commune.

Budget primitif 2021 du service de l'eau et de l'assainissement

Madame Patricia LAPLANCHE, adjointe au Maire en charge des finances, présente le budget primitif 2021, qui s'élève à 99 773.53€ en section de fonctionnement et à 84 188.41€ en section d'investissement.

Le budget primitif de l'eau pour 2021 est adopté à l'unanimité des voix.

Patricia Laplanche présente un descriptif sous forme de listing des tâches accomplies par la secrétaire, les agents communaux et par les élus dans le cadre du « service de l'eau ».

Ceci représente une prise en charge par le service de l'eau au profit de la commune évaluée à :

- un mois de salaire et charges de la secrétaire de mairie
- trois mois de salaires et charges moyens des deux employés des services techniques
- 80% de l'indemnité de l' élu en charge de l'eau
- 15% de l'indemnité de l' élu en charge des travaux.

Une telle estimation est très importante dans la perspective du transfert de la compétence de l'eau à la Communauté de communes, au 1^{er} janvier 2026 ; avoir construit un budget de l'eau aussi près que possible de la réalité facilitera le transfert.

Patricia Laplanche prévoit de revoir les durées de l'amortissement. Fixées actuellement à 40 ans sur les travaux, elles devraient être revues et adaptées pour les petits travaux d'installation de matériel.

Questions diverses

Informations communiquées par Patricia Laplanche :

- Abonnement à « Zoom »

Les réunions « en distanciel » étant promises à perdurer, un abonnement à « Zoom » doit être souscrit par la mairie (celles-ci ne sont possibles actuellement que grâce à l'abonnement personnel de Madame le Maire).

- Souscription d'un abonnement à l'*Association des Maires de France*

Contactée par cette association, elle a souscrit au nom des élus, pour une version papier et une version numérique.

- État des lieux pour les exploitants forestiers

Madame LAPLANCHE signale qu'elle est intervenue sur des états des lieux concernant certains exploitants forestiers qui ne sont pas en conformité avec la loi et font fi des desiderata de la commune.

- À ce propos, Christophe Fontaine fait état des nuisances sonores occasionnées par l'activité des machines en pleine nuit à proximité de son habitation, et s'interroge sur la légalité de ces activités.

Patricia Laplanche prévoit d'interroger les services de la Préfecture.

- Passage de la commune à la nouvelle comptabilité en 2022

Répondant à une sollicitation du Trésorier, la commune s'est portée volontaire pour demander le passage à la nouvelle comptabilité en 2022 au lieu de 2023.

- Logement communal vacant

Les travaux sont presque terminés : rénovation et délimitation du terrain. Une remise en location est envisagée, après réalisation des diagnostics obligatoires.

Les $\frac{3}{4}$ des travaux ont été accomplis par les employés communaux (cela a donné lieu à un article dans *La Montagne*) ; ce sont des personnels polyvalents et compétents (Cécile, en particulier, s'investit énormément dans le fleurissement).

Question de Michel Bouré :

- Maison de Mme Delinard : la visiter, envisager de l'acquérir ?

Madame le Maire s'engage à contacter M^e BODEAU, notaire en charge de la succession.

Remarque de Claire Benard :

- La qualité de l'eau à Saint-Georges

L'ARS procède chaque année à 4 analyses tout au plus de la qualité de l'eau.

Il est souhaitable que l'entreprise chargée de l'étude du schéma directeur conseille aussi la commune sur le choix du traitement permanent à mettre en place, pour une eau de la meilleure qualité possible.

Question de Christophe Fontaine :

- Il demande pourquoi une déviation est mise en place sur le territoire de la commune.

Patricia Laplanche lui indique qu'il s'agit d'une déviation mise en place par le Département de la Creuse pour des travaux qui ont lieu sur la route départementale entre Pontarion et La Chapelle Saint Martial

Remarque de Valéry Favre

- Il s'interroge sur la non représentation de la commune au SDEC. Bernard Bidault l'informe qu'il s'agissait d'une réunion de bureau dans lequel la commune ne siège pas.

Patricia Laplanche remercie Madame Isabelle MAREIX, secrétaire de mairie, pour sa contribution précieuse à la préparation de ce budget 2021.

La date du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 23 avril, à 18h00.

La séance est levée à 21h35.